



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	29	13	7

OBJET : 38-5 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

399219

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie.

Le 27 DEC. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAQUI-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'Anse de l'Olivette à l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette, par délibération n°378/14 du 31 janvier 2014, jusqu'à l'expiration de la concession de l'État au 31 décembre 2020.

Ce « port abri » héberge pour la saison estivale 43 postes en œuvrant pour la préservation des embarcations traditionnelles de type « pointus », avec une obligation de 25% des postes de passage, ce qui a été respecté en 2018 avec 32,5% et un taux de remplissage global de 107%.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2018 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Le délégataire a versé à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, au titre de la redevance annuelle 2018, la somme de 1 528,50 €.

Le Chiffre d'Affaires s'est élevé à 9 594 €, stable depuis trois ans après un très fort accroissement dû à une gestion optimisée des places de mouillages hors abonnés, plus fortement rémunératrices. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2014.

Le remplacement des pontons par des modèles rénovés et démontables, soumis à l'agrément de l'État ont été rendus nécessaires suite aux coups de mer successifs. Ces derniers ont été mis en place pour la saison 2018. L'anse est toutefois mieux protégée par la digue rénovée.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 9 décembre 2019.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « l'Association de Défense et de Gestion de l'Olivette » s'agissant de la délégation de service public de la zone de mouillage collectif et d'équipements légers de plaisance de l'Anse de l'Olivette, pour l'exercice 2018.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.38-5 - PORT ABRI DE L'OLIVETTE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1734240 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734240-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public